

# LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FUTURE CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

---

## *DÉBUT D'UN CHANTIER*

**E**n novembre 1997, Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, confiait à Jean-Louis Cohen, architecte, chercheur, une mission de réflexion et de proposition pour un Centre à Chaillot, qui rapprocherait création architecturale et sauvegarde du patrimoine.

Le rapport de J.-L. Cohen, présenté en février 1998, proposait la création – dans l'aile Paris du Palais de Chaillot – d'une Cité de l'architecture et du patrimoine, intégrant l'Institut français d'architecture (IFA), aujourd'hui association loi 1901, sis rue de Tournon, et le musée des Monuments français (MMF), organisme à compétence nationale, situé dans le Palais de Chaillot depuis sa création. La ministre agréait le projet et nommait J.-L. Cohen chef de la mission de préfiguration de la Cité, en même temps que directeur de l'IFA et du MMF, le président de la mission étant François Barré, directeur de l'Architecture et du Patrimoine. Et Michel Melot, sous-directeur des études, de la documentation et de l'Inventaire à la DAPA,

mettait à disposition de la mission son conservateur de bibliothèque jusqu'ici chef du Bureau de l'organisation et de la diffusion documentaires. La mission vient de produire le programme de la future Cité, qui sera composée d'un *musée* – dont le parcours commence avec les collections actuelles du MMF (moulages de parties d'édifices et peintures murales depuis le haut Moyen Âge jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle) et se poursuit par une collection à constituer, qui présente de façon thématique et problématisée l'architecture moderne et contemporaine jusqu'à nos jours –, d'une *agence* qui reprend à plus grande échelle les activités actuelles de l'IFA : expositions, débats, édition, formation..., d'une *bibliothèque* et de *services communs*, dont un auditorium polyvalent qui sera situé dans l'actuelle cinémathèque. L'auteur de ces lignes est responsable de la préfiguration et de l'édification de la bibliothèque.

Le 26 juillet 1999, l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels se trouvait mandaté pour réaliser les travaux et l'enve-

RENÉE HERBOUZE

**Direction de l'Architecture  
et du Patrimoine**



loppe budgétaire d'investissement était arrêtée. L'ouverture de la Cité est prévue pour début 2003.

Voici une présentation générale du projet bibliothèque, où sont esquissées les grandes lignes du programme et développés les quelques points qui illustrent les défis singuliers qui lui sont posés ou qu'elle se donne.

### Préambule

La bibliothèque se veut, à la fois, un élément constituant de la future Cité de l'architecture et du patrimoine, où elle devra exister en harmonie et en pertinence avec ses autres composantes, un service dont la lisibilité propre devra s'organiser autour d'une identité forte et d'une cohérence interne, enfin un futur pôle du paysage documentaire national en matière d'architecture et de patrimoine, dans le cadre duquel elle devra inscrire et ordonner sa spécificité.

Aussi, le choix des publics qu'elle cible, de même que la détermination de sa politique documentaire, de ses services, de ses produits, de son aménagement, et toutes données qui établiront sa configuration, se définiront-ils en prenant en compte ces trois impératifs.

### Cœur de réseau

La bibliothèque arrive dans un paysage documentaire qui présente deux ordres de données : d'une part, existent des organismes dont les missions sont claires, même si elles sont parfois réorientées par les pressions des publics réels, mais dont aucun n'a vocation générique en matière d'architecture, et par l'évolution des moyens (généralement à la baisse). Et, d'autre part, des productions documentaires (bases de données et fichiers multiples), dont l'intérêt théorique est avéré, mais auxquelles l'insuffisance des moyens mis en œuvre confère un manque de visibilité et donc d'impact.

La création d'une bibliothèque publique dédiée à l'architecture dans le cadre de la Cité de Chaillot est

saluée par tous les protagonistes comme venant combler un vide; et le rôle de cette bibliothèque s'est dégagé des multiples entretiens et visites, comme s'il était inscrit en creux dans le paysage existant. En schématisant, ce rôle devrait s'articuler autour de trois pôles de fonctions : – *bibliothèque publique de référence sur l'architecture* (en particulier du XX<sup>e</sup> siècle), avec un fort parti pris de

**L'IDÉE EST  
D'ORIENTER  
LA BIBLIOTHÈQUE  
DE CHAILLOT  
VERS L'ACTUALITÉ  
ET  
LA BIBLIOTHÈQUE  
DE RICHELIEU  
VERS L'APPROCHE  
HISTORIQUE ET  
LA CONSERVATION**

couverture internationale, et l'accent mis sur l'actualité des problématiques et des enjeux. Ce simple énoncé – et bien entendu l'engagement qu'il exprime – est ressenti comme pouvant avoir valeur structurante sur l'ensemble du paysage documentaire. Une politique documentaire nationale en matière d'architecture pourrait, à partir de là, être définie, rééquilibrant le paysage et permettant de mieux dégager les identités propres et les complémentarités;

– « *centre de ressources* » sur *l'architecture et le patrimoine*, c'est-à-dire où la connaissance des richesses documentaires de l'ensemble des structures existantes est réunie, ce qui

le met donc en mesure d'aiguiller et de réorienter toute demande;

– « *coordonnateur* » (ce vocable couvrant selon les cas un rôle de simple monstration ou d'impulsion ou de tête de file) pour les produits documentaires qu'il convient de faire accéder à un niveau de plus grande qualité ou visibilité : bases de données bibliographiques et autres outils, comme pour des opérations de numérisation, etc.

Avec trois établissements ou groupes d'établissements en particulier, les créneaux respectifs sont à définir finement, si on veut éviter redondance ou ambiguïté et si l'on recherche, au contraire, une cohérence nationale. Ce sont l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), le Centre de documentation du Musée national d'Art moderne/ Centre de création industrielle (MNAM/CCI) et les bibliothèques des écoles d'architecture.

Avec l'Institut national d'histoire de l'art, l'idée est d'orienter, dans beaucoup de domaines thématiques de la collection, la bibliothèque de Chaillot vers l'actualité et la bibliothèque de Richelieu vers l'approche historique et la conservation. C'est ainsi que, sur les techniques constructives par exemple, c'est Chaillot qui acquiert, puis, passé un délai de x années – délai à déterminer soigneusement par catégories de documents et par domaines –, reverse à Richelieu. L'idée a paru féconde à nos interlocuteurs. Sa mise au point est toutefois délicate et doit être techniquement étudiée de manière approfondie et conventionnellement établie au sommet des deux tutelles. Un autre point d'accord dégagé à ce stade est le principe de mise à disposition des fonds respectifs sans exclusive, lorsqu'une recherche opérée ici ou là en aura le besoin.

Avec les responsables du centre de documentation du MNAM, une réflexion de fond est engagée sur les complémentarités des missions et donc des offres respectives. Les lignes de césure sont moins évidentes à tracer qu'avec l'INHA, les centres d'intérêt étant très proches, même s'ils ont une autre amplitude et se situent dans un autre contexte.

Mais l'on peut déjà dire que les complémentarités s'articuleront sans doute à la fois autour :

– *des collections* (ainsi la richesse des fonds du MNAM en matière de *design*, du fait de l'incorporation des fonds du CCI, pourrait dispenser la Cité de développer un fonds important dans ce domaine);

– *des publics* (le MNAM donne la primauté à la consultation interne et aux publics autorisés, alors que la Cité organise sa bibliothèque autour de la satisfaction du public extérieur et de tous les publics);

– *des services* (le MNAM mettant l'accent sur la constitution de dossiers documentaires riches en relation avec ses collections muséales et ses activités, et la Cité entendant prioritairement développer des bases de données génériques et des outils de recherche et d'orientation).

Avec les bibliothèques des écoles d'architecture, la nature des rôles respectifs doit être affirmée d'emblée, qui confirme sans équivoque ces bibliothèques dans leur vocation de bibliothèques d'accompagnement de l'enseignement et de proximité. Ainsi Chaillot ne doit pas apparaître comme la bibliothèque alternative, elle n'acquerra par exemple pas de manuels.

Pour canaliser son possible envahissement par les étudiants, elle traduira son accueil à leur endroit de façon positive, en leur réservant des plages horaires spécifiques, une nocturne par exemple. L'autre proposition faite aux bibliothécaires des écoles d'organiser, en les associant, des formations de leurs étudiants à la recherche documentaire, recueille leur adhésion. Enfin, les ressources que peuvent détenir les bibliothèques des écoles en matière de fonds spéciaux ou de savoir-faire particuliers sont déjà exploitées en cette phase de préfiguration et des documentalistes des écoles sont associés à chacun des groupes de travail.

Ces quelques pistes de réflexion et d'actions esquissent déjà des formes de partenariat et d'échanges qui nous constitueront en véritable réseau. Il conviendra éventuellement, le moment venu, de leur donner un cadre formel. Ainsi, par exemple,

lorsque le document définissant précisément la politique d'acquisition et le plan de développement des collections de la bibliothèque de Chaillot – aujourd'hui en cours d'élaboration – sera établi, et avant validation opérationnelle, il conviendra de réunir au sommet les autres instances documentaires nationales traitant d'architecture (INHA, le Centre Pompidou dans ses composantes Bibliothèque

Par ailleurs, une collaboration organisée sera instituée avec les bibliothèques des écoles d'architecture, qui pourra se décliner de multiples façons, ces bibliothèques jouant par exemple un rôle de relais reconnu pour les prolongements des actions de la bibliothèque de Chaillot vers les bibliothèques universitaires ou les organismes régionaux.

**LES BESOINS  
DES PUBLICS  
SE REJOIGNENT  
SUR L'ESSENTIEL,  
À SAVOIR LA CLARTÉ,  
L'ACCESSIBILITÉ  
ET L'ACTUALITÉ  
DE L'OFFRE  
DOCUMENTAIRE,  
L'EFFICACITÉ  
DU SYSTÈME  
D'INFORMATION,  
LA QUALITÉ  
DE L'ACCUEIL  
ET DES SERVICES**

publique d'information et MNAM/CCI, les écoles d'architecture, la Bibliothèque nationale de France, le Centre de documentation de l'urbanisme du ministère de l'Équipement, le Centre scientifique et technique du bâtiment, la Médiathèque du patrimoine, les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris, etc.) pour élaborer ensemble une *Charte pour une politique documentaire nationale en matière d'architecture et de patrimoine*.

**Coopération européenne et internationale**

La visite de quelques institutions étrangères a été riche d'enseignements.

Nous avons particulièrement noté : au Nederlands Architecturinstituut de Rotterdam, l'intéressante articulation bibliothèque/archives; au Centre canadien d'architecture de Montréal, le contre-exemple du traitement du livre comme un objet de collection, qui induit préservation excessive et donc accessibilité confidentielle, mais, en revanche, des procédures d'acquisition (veille éditoriale et réseau de fournisseurs) hautement performantes; à l'Avery Architectural and Fine Arts Library de la Columbia University, la formidable mise en œuvre de l'accessibilité aux documents (tous les documents, y compris les documents précieux, sont à portée de main, des facilités de reproduction rares sont offertes, les carrels sont ouverts et les horaires sont généreux); à la British Architectural Library du Royal Institute of British Architects de Londres, surtout l'excellent système d'information intégré, où tous types de recherches portant sur toutes les catégories de supports et de fonds peuvent se croiser à travers des accès d'une parfaite ergonomie.

La bibliothèque de Chaillot, encore virtuelle, n'est pas en mesure aujourd'hui de se lancer dans des projets communs avec ces institutions ni avec d'autres qui restent à rencontrer, mais dates ont été prises pour organiser des échanges réguliers d'information et de publications et envisager de mettre en commun les données bibliographiques ou d'entreprendre ensemble des opérations de numérisation.

## Les publics

La réflexion sur les publics ciblés a abouti aux conclusions suivantes, qui deviennent autant d'axes de travail pour la mise en place :

- la bibliothèque sera ouverte à tous publics, sans discrimination;
- elle tentera d'attirer et d'intéresser le « grand public ». Communiquer l'architecture au public est un enjeu majeur non seulement de la bibliothèque mais de la Cité tout entière;
- elle devra savoir accueillir et servir les professionnels;

- quoique non conçue comme l'équipement national de recherche et de conservation en matière d'architecture et de patrimoine (rapport de J.-L. Cohen), elle s'adressera forcément aux chercheurs, enseignants et étudiants, car son offre sur le XX<sup>e</sup> siècle sera probablement sans équivalent en France.

Les besoins et les cheminements de ces catégories de publics sont *a priori* discordants, voire exclusifs les uns des autres. De fait, ils se rejoignent sur l'essentiel, à savoir la clarté, l'accessibilité et l'actualité de l'offre documentaire, l'efficacité du système d'information, la qualité de l'accueil et des services. Ce socle de convergence posé, les questions restent entières :

- Sur le plan de la collection, est-il possible de faire coexister *Il était une fois l'architecture : guide à l'usage des jeunes citoyens et Systèmes de tenségrité à double nappe et double courbure* dans un même espace, qui donne sa juste place à chacun, et dans un même catalogue interrogeable par un unique système d'accès?

- Sur le plan des services et des produits, comment organiser la polyvalence opérationnelle d'une même équipe, afin qu'elle connaisse et sache gérer la masse et le dédale des données pour assurer les meilleures réponses aux demandes fines de la recherche et de la profession et, à la fois, à partir des produits d'appel - du genre vidéothèque pour tous - faire accéder le grand public à l'appréhension du geste architectural? Je vois là l'un des principaux défis posés à la bibliothèque,

donc un champ d'expérimentation et peut-être d'inventivité, où des tentatives proches réalisées dans d'autres bibliothèques nous seront précieuses.

## Les collections

Le noyau dur des fonds (livres, revues, vidéos, cédéroms...) est l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, avec une couverture la plus complète possible de l'édition française et fortement représentative de l'édition étrangère. Les disciplines « connexes » (techniques de construction, jardins et paysages, *design*...), de même que l'histoire de l'architecture - surtout lorsqu'elles sont traitées dans d'autres institutions nationales - seront ici présentes par une sélection de périodiques et d'ouvrages de référence jugés essentiels. Quelques « axes » particuliers (par exemple, le « projet urbain ») seront développés avec une visibilité spécifique.

Quant aux bases de données et autres usuels, répertoires, bibliographies, annuaires, catalogues, etc., quels que soient leurs supports ou modes de transmission, leur couverture est bien plus large, puisque la bibliothèque se donne pour mission d'être le lieu-ressource et d'orientation vers l'ensemble de la documentation en matière d'architecture et de patrimoine, produite ou détenue par les autres organismes nationaux et régionaux.

Des fonds spéciaux seront également développés : photographies, cartes et plans, dessins d'architectes, logithèque, matériauthèque, et documentation pédagogique. Les études pour définir le créneau juste qu'il conviendra d'occuper dans chacune de ces catégories ont commencé à être planifiées.

## Ouvrages

Pour des raisons de ciblage de publics, de carte documentaire nationale et de capacité spatiale, la collection de la bibliothèque devra à terme tourner autour de 40 000 volumes (c'est d'ailleurs à cette hauteur que les spécialistes et les autres institu-

tions étrangères estiment qu'une collection axée sur le XX<sup>e</sup> siècle et progressivement le XXI<sup>e</sup> siècle et tournée vers l'actualité peut être pertinemment représentative). Le chiffre de 50 000 unités est néanmoins posé comme la limite extrême; il ne représente pas forcément un objectif, d'une part, parce que, la bibliothèque n'ayant pas vocation à conserver, elle ne peut avoir une politique d'accumulation. D'autre part, il obligerait à

**LE NOYAU DUR  
DES FONDS  
EST  
L'ARCHITECTURE  
DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE,  
AVEC UNE  
COUVERTURE  
LA PLUS COMPLÈTE  
POSSIBLE  
DE L'ÉDITION  
FRANÇAISE  
ET FORTEMENT  
REPRÉSENTATIVE  
DE L'ÉDITION  
ÉTRANGÈRE**

une densification spatiale de la présentation des fonds qui peut se révéler peu propice à leur lisibilité et au confort de leur accès.

La collection, à l'ouverture de la bibliothèque, est fixée à 25 000 titres - chiffre que nous estimons être un seuil minimum de légitimité. Pour les ouvrages comme pour les autres supports, la politique documentaire devra déterminer :

- sur la base de la classification Dewey, la part de chaque « classe »

thématique dans l'ensemble et le degré de « prospection » ou d'approfondissement dans chaque domaine : combien de documents sur les théories de l'architecture, quel pourcentage accorder à la typologie de bâtiments, etc. ;

– le niveau scientifique requis qui peut être variable, selon les supports, entre spécialisation pointue et vulgarisation ;

– les considérations linguistiques dans les acquisitions étrangères.

### ***Périodiques***

Les périodiques sont envisagés comme un axe important de la bibliothèque. À la fois en raison de l'objectif d'actualité de l'information, du choix fait de représenter les disciplines connexes surtout par l'édition périodique courante, et du gisement qu'ils constituent de la « documentation primaire » signalée dans les bases de données bibliographiques.

Un groupe de travail constitué d'experts nous aide déjà à établir la liste des titres, estimée à 400, auxquels la bibliothèque s'abonnera, à partir des listes d'autres bibliothèques françaises et étrangères et des répertoires signalétiques internationaux. Pour chacun de ces titres, le groupe veille à déterminer s'il est intéressant de chercher à reconstituer la collection complète ou quelques années antérieures.

### ***Audiovisuel et multimédia***

Aucune autre bibliothèque n'a fait de la constitution d'un fonds audiovisuel et multimédia en architecture un objectif en soi, sauf bien entendu à Paris le Forum des images (anciennement Vidéothèque de Paris), et, à une échelle plus modeste, l'école d'architecture de Tolbiac (aujourd'hui située à Marne-la-Vallée).

Un travail exploratoire important est donc à entreprendre, en particulier sur les productions étrangères, afin d'être en mesure de créer un fonds significatif, dont l'intérêt sera grand, tant comme produit d'appel pour le grand public que comme matériau pédagogique.

Avec l'Institut national de l'audiovisuel, deux pistes sont ouvertes. L'une

plus immédiate, plus classique, consiste à identifier les émissions explicitement sur l'architecture, à chiffrer et à négocier leur mise à disposition. L'autre, plus inventive, qui consiste à produire des banques d'images à partir de l'ensemble des fonds de l'Institut national de l'audiovisuel : un premier thème pourrait être les grandes villes d'Europe, auquel l'INA pourrait associer d'autres télévisions européennes.

### ***Fonds spéciaux***

En ce qui concerne les thèses, rapports de recherche et autres formes de littérature grise, la bibliothèque aura forcément un rôle clef à jouer : il nous faut donc identifier les sources, organiser les modes de collecte et mettre au point les modalités appropriées de signalisation et d'exploitation.

Pour les photographies, cartes et plans, etc., l'on a déjà dit combien l'étude préalable était nécessaire pour déterminer le créneau de pertinence.

Une collection spécifique nous semble particulièrement intéressante à constituer : composée de films – ou de littérature – de fiction, de bandes dessinées, d'affiches, de jeux de construction... où la forme architecturale ou l'espace urbain occupent une place significative. Outre la vertu ludique de l'opération, il s'agit de réunir un corpus qui peut provoquer découvertes et sujets de recherche, car il est révélateur de la manière dont l'architecture, en dehors de l'édition spécialisée, est transmise au grand public, et des modes – parfois subliminaux – de la perception qu'il s'en fait, et éventuellement des appropriations qu'il lui est loisible d'opérer.

### ***Documents numérisés***

La numérisation de documents peut devenir un grand chantier de la bibliothèque.

La prospection ici n'est pas encore aboutie qui permettrait d'émettre des propositions précises. Mais l'on peut déjà dire que, si la bibliothèque n'est pas appelée à jouer un rôle déterminant dans les opérations de numérisation qui peuvent être engagées sur les

archives ou des collections patrimoniales de photographies (ce rôle incombe davantage aux autres départements de la Cité ou à la DAPA), en revanche elle s'impliquera dans des programmes de numérisation des collections rétrospectives de périodiques aux côtés des bibliothèques également concernées, des bibliothèques étrangères en particulier.

Elle pourra aussi engager avec d'autres structures nationales des programmes de numérisation d'ouvrages majeurs épuisés ou des principales thèses en architecture, et opérera, en tout cas, des numérisations ponctuelles de documents textuels et iconographiques liés au fichier d'autorité architectes.

### ***Cohérence des fonds***

La collection de la bibliothèque est donc constituée de documents sur tous supports. Elle est construite selon une « maquette documentaire », elle-même basée sur une « politique d'acquisition » clairement formalisée.

La politique documentaire s'établit délibérément hors de la considération des « héritages » que constituent l'actuelle bibliothèque de l'IFA et les collections du MMF. À mesure que s'élaboreront les listes d'acquisition, elles seront posées en calque sur l'un et l'autre fonds et l'on pointerait les titres déjà possédés, qui se fondront à terme dans la collection unique projetée.

En ce qui concerne l'IFA, dont les objectifs, certes à bien moindre échelle, correspondent globalement à ceux de Chaillot, il ne devrait pas y avoir de vrai problème : le résidu à éliminer, qui ne devrait pas être considérable, sera probablement constitué d'ouvrages atteints par l'obsolescence ou la dégradation, ou bien obtenus par dons et sans véritable pertinence par rapport à l'ensemble.

En ce qui concerne le musée des Monuments français, la question est plus délicate, car une grande partie de la collection ne cadre pas avec la politique définie. Mais elle correspond bien en revanche aux collections actuelles du MMF, qui sont en majorité conservées dans le musée de la future Cité. On est donc là face à deux

cohérences contradictoires : celle d'une collection à identité claire et forte et celle d'une collection en correspondance avec toutes les composantes de la Cité.

Ce problème, que l'on rencontre aujourd'hui, continuera de se poser, chaque fois que la Cité programmera des expositions temporaires ou de grands débats : la bibliothèque devra-t-elle alors procéder à l'acquisition – et à la conservation – de documents dans un volume supérieur à celui qu'elle aurait naturellement adopté sur le baroque par exemple, ou la ruine, ou Alvar Aalto, ou le façadisme ?

Si l'on veut qu'aucun des deux principes, dont le premier est d'avoir une collection cohérente au développement harmonieux et le second d'accompagner et de documenter la vie de la Cité dans ses multiples expressions, ne soit compromis, il faudra trouver le moyen de traduire dans la mise en espace de la collection la lisibilité de son identité globale et ces sortes de « zooms » ou d'accentuations spécifiques.

Un traitement similaire devra être adopté pour les fonds que, dans un autre contexte, la bibliothèque n'aurait pas acquis, ou, du moins, pas systématiquement, et que constituent les productions éditoriales de la Direction de l'architecture et du patrimoine ou des instituts partenaires que l'on voudra spécifiquement – parfois ponctuellement – honorer. La formule, pour les éditions de la DAPA en tout cas, voire pour certaines éditions des écoles d'architecture, est d'instituer une sorte de dépôt légal, où la DAPA s'oblige à remettre un exemplaire de ses productions à la bibliothèque de Chaillot, laquelle s'engage à les communiquer de façon bien identifiée (on peut également songer pour certains titres au dépôt de plusieurs exemplaires, qui serviraient de produit d'échange avec d'autres institutions françaises ou étrangères).

### **Les services**

La nature et la qualité des « services » qu'offrira la bibliothèque détermineront fortement son impact auprès des

publics. Depuis l'amplitude horaire, la qualité de l'accueil, les facilités offertes en matière de reproduction, les connexions à l'ensemble de l'offre documentaire externe, l'aide à la recherche, la mise à disposition de la documentation primaire obtenue dans le cadre des partenariats qui seront institués, jusqu'à l'élaboration de dossiers de presse, dossiers sur profil ou sur demande ponctuelle, la bibliothèque sera un véritable service d'information sur l'architecture et le patrimoine.

### **L'accès à la bibliothèque**

L'entrée de la bibliothèque sera-t-elle contrôlée ? Délivrera-t-on une carte d'accès ? Annuelle et quotidienne ? Cette carte aura-t-elle un coût ?

Michel Melot, interrogé, recommande l'ouverture la plus large, et dit qu'il ne faut opposer d'obstacles que si l'on veut discriminer. Il ajoute que la rentabilité d'une adhésion payante est un leurre eu égard à son coût de gestion. Il est vrai aussi que notre ciblage de publics (le grand public et les professionnels) constitue une forme de pari qui, s'il doit être gagné, oblige à lever les obstacles. La solution préconisée est donc de laisser l'entrée libre et de réévaluer au terme d'un an de fonctionnement, ou moins, si les éléments d'une modification de régime se trouvent réunis.

### **La question du prêt**

La bibliothèque est d'abord conçue et organisée pour la consultation sur place : les documents, tous supports confondus, sont en accès libre. Des places de lecture sont prévues dans l'ensemble de l'espace ; individuelles ou collectives, elles offriront de par leur proximité avec les divers fonds, leur disposition et la possibilité de brancher un ordinateur, tout le confort requis pour feuilleter, consulter, exploiter les documents. Des postes seront disposés à proximité des fonds audiovisuels pour visionner une vidéo ou écouter un document sonore. Se pose la question du prêt à l'extérieur, qu'il n'est pas simple de trancher, mais qui devra l'être rapidement car la réponse détermine

à la fois les acquisitions et le choix du logiciel – toutes opérations qui démarrent en 1999.

En faveur du prêt, on peut parler de la possibilité offerte de prolonger la lecture ou l'étude au-delà de l'enceinte de la bibliothèque et de ses plages horaires. Contre le prêt, on peut avancer la possible dérive, souvent observée, qui consiste à voir toute une catégorie de publics devenir simples emprunteurs, pratiquant la bibliothèque comme un guichet, isolant ainsi le document emprunté de son environnement et s'interdi-

## **LA COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE EST CONSTRuite SELON UNE MAQUETTE DOCUMENTAIRE BASÉE SUR UNE POLITIQUE D'ACQUISITION CLAIREMENT FORMALISÉE**

sant par là même la mise en perspective et la possibilité de prolonger transversalement la découverte. Autre argument : si l'on tient à toujours présenter aux utilisateurs l'ensemble de l'offre documentaire sans qu'elle soit en permanence amputée d'une partie de ses titres, il convient, si l'on veut prêter, d'acquérir tout ou partie des fonds en deux exemplaires ; or, les moyens étant par définition limités, il est préférable de disposer d'une collection plus riche en titres que redondante en exemplaires.

Ce qui est en conséquence proposé, c'est d'exclure le prêt (quitte à réévaluer cette décision après un an de fonctionnement) et de compenser l'absence de ce service à la fois par l'ouverture large et tardive de la bibliothèque (intéressante à tous égards) et par les facilités de reproduction, à savoir le déploiement commode des photocopieurs et la tarification basse de la photocopie, le manque à gagner étant largement compensé par l'économie réalisée sur les acquisitions et sur les opérations d'enregistrement des prêts.

Deux situations spécifiques peuvent requérir un traitement dérogatoire. Il s'agit, d'une part, des vidéocassettes, dont certains titres sont assortis du droit de prêt et pas du droit de consultation en bibliothèque publique. Si l'on entend utiliser fortement ce support qui se révèle être un excellent outil d'initiation à l'architecture et qui est appelé à se développer, outre qu'il conviendra éventuellement de négocier les droits manquants, on devra acquérir l'ensemble des titres de qualité disponibles et rendre empruntables ceux d'entre eux qui ne pourront être consultés sur place.

Il s'agit, d'autre part, du « prêt interne ». Même si c'est une mesure qui devra rester très marginale – puisqu'une meilleure formule est celle des carrels dédiés et accessibles depuis la bibliothèque –, on ne peut y échapper complètement pour des raisons de commodité de consultation que peuvent requérir les agents de la Cité.

Le principe est cependant de ne jamais distraire une partie de la collection à la consultation du public. Aussi, tout document ou corpus de documents mis à disposition des agents des autres départements – de préférence dans leurs carrels – sera signalé dans le catalogue comme étant « disponible » et son adresse provisoire sera indiquée, permettant aux agents de la bibliothèque d'aller le chercher lorsqu'un lecteur le réclame, puis de le rendre.

Le module de prêt devra donc faire partie du cahier des charges pour le système informatique; le fait de l'intégrer dès le départ facilitera l'évolution éventuelle des pratiques.

### Le centre de ressources

Sous la rotonde de Cahors, au cœur de la bibliothèque, sera situé le pôle d'information, où, idéalement, toute question (raisonnable) concernant l'architecture et le patrimoine pourra être satisfaite ou réorientée. Le besoin d'un tel service est patent. Il s'exprime régulièrement auprès des lieux documentaires spécialisés existants (par exemple les centres de documentation du patrimoine), où il n'est jamais complètement satisfait; il nous a également été exprimé par des chercheurs étrangers appelés à travailler en France ou avec la France.

Assurer ce service implique :

- la réunion d'une masse documentaire importante à identifier, collecter et organiser – constituée de répertoires, d'annuaires, de textes législatifs, de littérature grise, et de toutes formes de bases de données;
- la réalisation d'outils documentaires inexistantes ou disponibles sous une forme difficilement exploitable, en particulier, un répertoire des organismes documentaires de tous types qui traitent d'architecture et de patrimoine ou des domaines connexes, et un répertoire des sources de connaissances, de leur contenu précis et de leurs modes d'accès;
- la constitution d'un savoir-faire pour le repérage, l'évaluation et l'exploitation de ces ressources, y compris les « virtuelles »;
- une pratique de veille constante pour la réactualisation des informations;
- la constitution d'un réseau de personnes ressources servant d'informateurs et de relais, y compris à l'étranger.

L'édification de ce service, son positionnement central au cœur des activités de la bibliothèque, orienteront positivement et dynamiquement l'ensemble de son dispositif, et lui donneront la position nodale qui manque au paysage national actuel.

### Les services aux architectes

Un autre service inédit – dont le besoin ne s'est pas exprimé spontanément, faute pour nos interlocu-

teurs d'en avoir imaginé la faisabilité, mais auquel les architectes avec lesquels il a été débattu ont souscrit avec enthousiasme – est la fourniture de réponses pointues aux questions précises des professionnels.

Ici, il s'agit, lorsqu'un architecte travaille, par exemple, sur un projet d'école ou de stade, non seulement de lui communiquer, à partir des bases de données, une liste bibliographique référençant les articles qui en ont traité, non plus de lui fournir la documentation primaire idoine, à savoir le texte exhaustif des articles eux-mêmes, mais, pour la bibliothèque, d'effectuer la recherche, de collecter la matière et de l'analyser afin de pouvoir en dégager les « bonnes feuilles » et ne communiquer qu'un dossier parfaitement ciblé.

Ce travail apporte une valeur ajoutée parfois importante aux opérations classiques de recherche documentaire. Il sera donc légitimement tarifé et pourra devenir une source de revenus intéressante, sans compter qu'il créera avec la profession une relation forte.

On pourra aussi imaginer que la bibliothèque devienne une sorte de service SVP à distance – ouvert à une liste d'abonnés – pour des questions courtes et précises, et sur des plages horaires excédant les heures d'ouverture.

Pour mettre en place ce service, il faut, d'une part mieux analyser la demande potentielle et la confronter aux sources d'information et, d'autre part bien définir la procédure. Les deux personnes qui en auraient la charge (à mi-temps chacune) devront, dans l'année qui précède l'ouverture, recevoir une formation spécifique et faire quelques séjours dans les agences d'architecte.

L'intérêt est évident d'adjoindre des élèves des classes supérieures d'architecture à l'exercice de ce service – dans le cadre des vacances étudiantes prévues en appoint au personnel professionnel régulier, et que des conventionnements passés à cet effet avec les écoles d'architecture pourraient régir.

## **Les produits**

La bibliothèque développera une politique de production documentaire avec une montée en charge progressive (mais l'on peut très bien imaginer l'ouverture de son site Web au sein du site Cité en « prologue » à l'ouverture effective, sur lequel elle commencera la diffusion de ses premières données).

Le produit de base est son catalogue en ligne. Outre les qualités que tout bon catalogue doit désormais avoir, celui-ci est attendu comme le catalogue de référence en matière d'architecture et ses notices pourraient devenir le standard. D'autant qu'il pourrait être le socle sur lequel se construira le catalogue collectif auquel les écoles d'architecture aspirent depuis des années, et que nos forces conjuguées réussiront mieux à mettre au point. D'où la responsabilité qui nous incombe, et qui dépasse nos propres exigences, de bien définir les normes adoptées, le format retenu, la structure des données et surtout le système d'indexation, et, comme il n'en existe pas de satisfaisant, il nous appartiendra d'en mettre un au point.

En parallèle avec le catalogue seront élaborés des fichiers d'autorité, qui prendront comme base ceux produits par la Bibliothèque nationale de France. La liste « personnes », en l'occurrence principalement les architectes, qu'ils soient auteurs ou sujets, existera d'emblée. La liste « matières » pourrait être plus tardive, car elle nécessite un travail de normalisation prenant en compte les divers thesaurus qui ont cours.

À partir du catalogue, seront extraites des bibliographies thématiques et les listes des dernières acquisitions. Des bulletins de sommaires et un service d'orientation vers les autres sites Web spécialisés seront également développés.

Des dossiers documentaires sur les demandes d'informations récurrentes seront naturellement réalisés. Il paraît intéressant d'envisager d'emblée leur production sous une forme électronique.

Un projet plus ambitieux consiste à développer, à partir de la liste d'au-

torité, une véritable base de données d'architectes, où, aux informations biographiques et bibliographiques, sont ajoutés des données iconographiques et des documents textuels numérisés. Ce projet peut être envisagé sur une base de production coopérative.

La production d'« outils » documentaires est déjà enclenchée. En collaboration avec l'Association des bibliothécaires français, sont en pré-

**L'EXCELLENCE  
DU SYSTÈME  
INFORMATIQUE  
ADOPTÉ  
EST UNE DES CLÉS  
DE VOÛTE  
DU BON  
FONCTIONNEMENT  
DE LA  
BIBLIOTHÈQUE,  
DE SON IMPACT  
ET DE SON IMAGE**

paration et pourraient être diffusés dès 2000 : un répertoire détaillé des organismes documentaires traitant d'architecture, un répertoire analytique des « ouvrages » de référence en matière d'architecture, y compris sur les réseaux, et une liste commentée des revues d'architecture courantes.

### **Le système informatique**

L'excellence du système adopté (en termes de matériels et logiciels et en termes de paramétrage et de configuration) est une des clés de voûte du

bon fonctionnement de la bibliothèque, de son impact et de son image. Les facilités d'import et d'export de données, l'interfaçage avec les réseaux, l'ergonomie des écrans de visualisation, la pertinence des voies de recherche, la sophistication des navigations et la fluidité de leur expression, etc., devront être des objectifs clairs dans notre recherche du système et dans l'élaboration de son architecture.

Il eût été souhaitable d'engager l'étude parallèlement à celle sur le système général de la Cité. Mais il devient urgent pour la bibliothèque de commencer ses travaux. Comme, de toute façon, elle pose comme postulat sa préférence pour les systèmes standards et ouverts, ses choix ne peuvent pas compromettre le fonctionnement futur en réseau; ils peuvent même aider à le préparer.

### **Calendrier de mise en route**

L'ouverture étant programmée pour début 2003, et en comptant quatre mois pour l'installation, le temps dont nous disposons pour la mise en œuvre est inférieur à trois années. C'est relativement court, il faut donc calculer juste et jouer serré.

Jusqu'à l'ouverture de Chaillot, et dans l'hypothèse où l'IFA reste rue de Tournon, sa bibliothèque continuera d'assurer ses services actuels. Toutefois, elle s'inscrit déjà totalement dans le projet :

- par la sensibilisation de son personnel, son implication sur certains dossiers et la préparation progressive de son intégration, ainsi que par la participation active de la responsable, pour laquelle il est demandé une décharge horaire d'un mi-temps;
- par la réorganisation progressive de ses fonds : désherbage, retrait vers Chaillot des ouvrages les moins consultés et accueil d'une partie des nouvelles acquisitions (notamment les dernières parutions);
- par la prise en compte de son système actuel de traitement physique et intellectuel des documents dans la réflexion sur le système qui aura cours à Chaillot; puis par la



préparation et la réalisation de la « conversion ».

À l'ouverture de Chaillot, le personnel actuel de la bibliothèque de l'IFA devra y trouver naturellement sa place. Des formations seront organisées pour donner aux agents les compétences complémentaires requises à l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

La question se pose différemment pour la bibliothèque du MMF, réduite aujourd'hui à ses fonds, ceux-ci étant mis en cartons à Saint-Cyr : en intelligence avec les conservateurs du musée, une évaluation experte va être bientôt conduite pour déterminer la valeur intrinsèque et historique de la collection et, pour les parties des fonds qui éventuellement n'intégreraient pas la bibliothèque de la Cité, leur plus intéressante destination.

Dans l'hypothèse, bien plus intéressante, où les instances concourant au projet Cité et les nouvelles équipes seront regroupées dans des locaux provisoires sur le site, il ne saurait être question, dans un espace nouveau et plus généreux, de reconduire l'existant, mais il s'agira, au contraire, de préfigurer le futur. La configuration transitoire devra être soigneusement établie en posant les bonnes équations parmi les contraintes et les exigences : afficher la rupture tout en préservant des formes de continuité, respecter la destination finale du local provisoire en ne le chargeant pas d'installations en dur dont il n'aura pas l'usage à terme, n'acquérir de mobilier et de matériel que recyclable dans le projet final, enfin et surtout sélectionner parmi les axes forts de la bibliothèque définitive ceux qui, à la fois, manifestent la radicalisation du changement de cap, et peuvent être préparés dans le délai d'une année.

Une première analyse conduit à organiser cette bibliothèque intermédiaire – qui ouvrirait début 2001 – autour de l'actualité, l'édition étrangère, la littérature périodique, l'image, les outils de référence, y compris les connexions aux bases de données extérieures, enfin des parcours balisés des ressources d'Internet.

Ce qui signifie que la programmation interne de la bibliothèque devra intégrer ce nouveau schéma : la préfiguration ne se déroule plus de façon discrète sur une période étale de trois ans, mais selon des avancées séquentielles, rendues progressivement visibles.

### **Personnel**

On a estimé prématuré à ce stade de configurer l'organigramme futur de la bibliothèque. En revanche, la

**LA BIBLIOTHÈQUE  
DE LA CITÉ  
DE L'ARCHITECTURE  
SE DOIT DONC  
D'ÊTRE UN MODÈLE,  
À LA FOIS  
SUR LES PLANS  
ESTHÉTIQUE  
ET FONCTIONNEL,  
EN MATIÈRE  
D'ACCÈS,  
DE SIGNALÉTIQUE,  
DE CIRCULATION,  
DE MOBILIER,  
D'ÉCLAIRAGE...**

détermination des tâches plein temps selon le schéma projeté des collections et des services a été effectuée, d'après des modes de calcul « empruntés » à la bibliothèque de l'Institut Pasteur, et que les bibliothèques de Strasbourg et de Saint-Quentin en Yvelines nous ont aidés à adapter.

Le programme présenté à la tutelle prévoit un effectif de seize personnes, plus un volant de « vacataires », à recruter parmi les élèves des écoles d'architecture, et ceux des organismes de formation des bibliothécaires (idéalement, cinq vacataires en permanence totalisant deux temps pleins), et en comptant que la bibliothèque pourra bénéficier du service maintenance informatique des moyens généraux de la Cité, aussi bien que des services de gestion des ressources humaines, comptabilité, administration, logistique et toute autre fonction générale. Le recrutement débute en septembre 1999, les trois premiers postes requis cette année sont les chargés de la constitution de la collection, du traitement des collections et du catalogue, ainsi que de la mise en place du système d'information.

### **Budget**

Le budget annuel de fonctionnement a été établi à hauteur de 1,20 MF, en comptant que les dépenses de personnel, la maintenance informatique et toutes dépenses de logistique générale ne sont pas prises en compte ici, car elles relèvent des services généraux, ni bien sûr les éventuelles nouvelles acquisitions de mobilier, les réinvestissements informatiques ou les programmes importants de numérisation. Pour ces derniers, comme pour les collections spécialisées, des formes de mécénat pourraient être recherchées.

Le budget d'investissement – à répartir de 1999 à 2002 –, a été arrêté à 11 MF.

Précisons que le budget global de la Cité, qui inclut ces deux chiffres, est actuellement en négociation.

### **Les locaux**

La Cité se déploiera donc sur l'ensemble des surfaces de l'aile Paris du Palais de Chaillot et la bibliothèque occupera le 2<sup>e</sup> étage et une partie du 3<sup>e</sup> étage du pavillon de tête.

Le deuxième étage (1230 m<sup>2</sup>) contiendra l'ensemble de la collection multimédia en accès libre, environ 80 places de lecture et des carrels et sous la rotonde de Cahors le « centre de ressources ». Ce niveau sera entièrement accessible à tous les publics.

Le troisième étage (888 m<sup>2</sup>), dont l'accès sera totalement ou partiellement filtré, abritera les fonds spéciaux, une salle où des groupes de lecteurs pourront échanger, l'espace administratif : bureaux du personnel, salle de réunion et salle(s) de traitement des collections, une réserve et les carrels réservés aux agents de la Cité.

Les bibliothèques françaises sont appréciées à travers le monde pour la qualité de leur architecture et de leur aménagement intérieur. La bibliothèque de la Cité de l'architecture se doit donc d'être un modèle, à la fois sur les plans esthétique et fonctionnel, en matière d'accès, de signalétique, de circulation, de mobilier, d'éclairage, etc. Le cabinet Bodin et Associés, architectes, à qui le projet a été confié, a le désir de travailler dans cet esprit. Et nos consultants veilleront avec nous à faire bénéficier cette nouvelle bibliothèque des acquis de ses aînées.

### L'évaluation

La bibliothèque à laquelle on a confié une mission précise (rapport de J.-L. Cohen) : devenir l'instance de « référence » sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle pour les professionnels, le monde académique et le grand public, et qui s'est elle-même fixé des règles exigeantes – lieu de ressources, excellence des services, anticipation sur l'évolution des supports d'édition et des technologies nouvelles – aura le souci constant de mesurer ses résultats par rapport à ces objectifs. Elle intégrera donc dans son fonctionnement les pratiques d'évalua-

tion et ne redoutera pas les remises en question : c'est pourquoi sa maquette documentaire ne sera pas fixée dans le marbre, ses services devront savoir s'adapter et ses produits évoluer. Ce qui signifie, en cette phase de préfiguration, de travailler par exemple avec l'architecte sur la plus grande modularité possible de l'aménagement et du mobilier et, pour les choix informatiques, de privilégier les systèmes flexibles et universels.

### Expertises, conseils

Le parti a été pris d'emblée d'associer à la constitution de la bibliothèque les meilleurs experts en bibliothéconomie et sciences de l'information.

C'est ainsi qu'ont été sollicités, Marie-Françoise Bisbrouck, de la Sous-direction des bibliothèques au ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, qui a accepté de servir de conseil sur l'aménagement des espaces, Valérie Tesnière, de la Bibliothèque nationale de France, qui a commencé à nous prodiguer ses conseils méthodologiques sur la politique documentaire. Michel Fingerhut, directeur de la médiathèque de l'IR-CAM et Pierre Le Loarer, directeur du centre de documentation de l'Institut d'études politiques de Grenoble, sont prêts à nous accompagner dans notre recherche du système informatique et la configuration du site Web.

N'oublions pas les accueils actifs que nous réservent les pôles documentaires choisis pour leur excellence (entre autres, à l'Infothèque du pôle Léonard de Vinci, nous avons étudié, avec l'architecte, la disposition des places de lecture et des carrels et, au Centre d'information scientifique de l'Institut Pasteur, la circulation des publics et le traitement de la lumière).

Parallèlement à cette recherche d'expertise dans les sciences de l'information, seront sollicitées des compétences auprès du milieu de l'enseignement et de la recherche, ainsi que dans celui des architectes praticiens pour aider la bibliothèque à la fois sur ses collections (identification des fondamentaux en histoire de l'architecture par exemple, ou en urbanisme) et sur ses produits (par exemple, le calibrage et l'alimentation du fichier architecte). Quelques personnalités sont déjà pressenties, qui ont donné leur accord de principe.

Ces experts ou conseils formeront une sorte de constellation de parrains-marraines ou de collège informel et seront séparément conviés aux réunions du comité de pilotage de la bibliothèque, lorsque l'ordre du jour traitera du thème concerné, auquel ils apportent leur contribution; le comité de pilotage étant lui-même une structure permanente, restreinte, composée de personnalités choisies à la fois *intuitu personæ* pour leur autorité scientifique et leur intérêt envers le projet, et *ès qualités* pour que soient représentées les instances potentiellement concernées.

Comme parfois pour un projet architectural, l'ambition déclarée de cette bibliothèque est de devenir une sorte de *manifeste*, organisé autour du concept de pertinence, pour une bibliothèque de référence en architecture dans un contexte donné : le projet plus large de la Cité avec ses multiples composantes, le paysage documentaire existant, une époque de mutation profonde sur les plans technologique et éditorial, et la volonté politique de rassembler les acteurs de la création architecturale, de la conservation du patrimoine bâti et de la configuration de l'espace de la ville, et d'y intéresser le citoyen.

Septembre 1999